

20 juillet 2015



Les kurdes musulmans

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises. Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

1. Un cadre juridique plutôt protecteur pour les minorités ethniques et religieuses	3
2. Une population Kurde en diminution.....	3
3. Une communauté musulmane restreinte.....	4
4. Perception et attitudes envers les minorités ethniques et religieuses	5
Bibliographie.....	8

1. Un cadre juridique plutôt protecteur pour les minorités ethniques et religieuses

Parmi les quelques 3 millions d'habitants¹ que compte l'Arménie, plus de 98% de la population est d'origine ethnique arménienne² et 92.6% se déclarent de confession chrétienne orthodoxe³. L'Arménie est de ce fait la République de la région du Sud-Caucase la plus homogène au plan religieux et ethnique⁴.

Le pays a ratifié les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme mais ne dispose pas encore d'une législation anti-discrimination complète⁵. La Constitution arménienne⁶ interdit la discrimination fondée sur des motifs liés à la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, la langue, la religion ou les croyances, les opinions politiques ou l'appartenance à une minorité nationale⁷.

Le cadre juridique du pays établit une séparation entre l'Église et l'État tout en reconnaissant « *La mission exclusive de l'Église apostolique arménienne comme une église nationale dans la vie spirituelle, le développement de la culture nationale et la préservation de l'identité nationale du peuple arménien*⁸ ». L'Église apostolique arménienne bénéficie d'un statut spécial et de privilèges⁹, parmi lesquels peut être cité à titre d'exemple le fait que « [...] *l'église peut avoir des représentants permanents dans les hôpitaux, les orphelinats, les pensionnats, les unités militaires et les lieux de détention, tandis que d'autres groupes religieux ne peuvent le faire que sur demande*¹⁰ ».

La loi qui régit la liberté de conscience et les organisations religieuses (1991) exige que les groupes de moins de 200 fidèles se fassent officiellement enregistrer. Toutefois, ces exigences d'inscription ne sont pas applicables aux groupes religieux associés à des minorités ethniques nationales, même si la plupart d'entre eux choisissent de le faire¹¹.

La loi sur la langue (1993) et la loi sur la culture (2002) réitèrent l'engagement constitutionnel à protéger les langues minoritaires et le droit des minorités ethniques à recevoir un enseignement dans leur langue maternelle. Cependant, ce corpus juridique valorise la promotion de la langue arménienne¹² et son utilisation par les groupes ethniques minoritaires¹³.

2. Une population kurde en diminution

Le recensement officiel arménien divise la population kurde en deux groupes distincts: les Kurdes (zoroastriens, musulmans ou d'autres religions) et les yézides (d'origine ethnique kurde), les premiers étant définis selon leur appartenance ethnique et les seconds en fonction de leur religion, le yézidisme, l'une des plus anciennes religions au

¹ En juillet 2014, la population arménienne a été estimée à 3 060 631 habitants. Source: CIA, *World Factbook: Armenia*, 08/07/2015.

² EUROPEAN PARLIAMENT, *Minorities in the South Caucasus: New visibility amid old frustrations*, June 2014, p. 5.

³ CIA, *World Factbook: Armenia*, 08/07/2015.

⁴ EUROPEAN PARLIAMENT, *op.cit.*

⁵ *Ibid.*

⁶ GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'ARMENIE, *Constitution [The Constitution of the Republic of Armenia (With Amendments)]*, 05/07/1995, 37 p.

⁷ *Ibid.*

⁸ US DEPARTMENT OF STATE, *Armenia 2013 International Religious Freedom Report*, 2014.

⁹ EUROPEAN PARLIAMENT, *op.cit.*, p. 7.

¹⁰ US DEPARTMENT OF STATE, *op.cit.*

¹¹ *Ibid.*

¹² EUROPEAN PARLIAMENT, *Minorities in the South Caucasus: New visibility amid old frustrations*, June 2014, p.7.

¹³ EUROPEAN CENTER FOR MINORITY ISSUES, *Minority issues mainstreaming in the South Caucasus : A Practical Guide*, Tbilissi, February 2011, p.78.

Moyen-Orient¹⁴. Le dernier recensement de la population (2011)¹⁵ comptabilise 2 162 Kurdes (zoroastriens, musulmans ou autres religions), et 35 308 yézides, ces derniers constituant la plus grande minorité ethnico-religieuse du pays¹⁶.

Les yézides et les Kurdes non yézides (zoroastriens ou musulmans) parlent pratiquement la même langue (le kurmandji) mais depuis la fin des années 1980, en Arménie, ils sont recensés et considérés comme des groupes ethniques distincts, à la différence de ce qui se pratique dans d'autres pays de la région ; la question de l'appartenance ethnique est fortement débattue et les associations yézides ont obtenu la reconnaissance du dialecte yézide comme langue distincte du kurmandji¹⁸.

Les yézides et les Kurdes non yézides (zoroastriens ou musulmans) parlent pratiquement la même langue [le Kurmandji] mais sont recensés depuis 1989 comme des groupes ethniques distincts. Cette opposition est particulière à l'Arménie et tiendrait aux circonstances de la guerre du Haut-Karabagh (1991-1994) où les yézides auraient choisi le camp des Arméniens tandis que les Kurdes musulmans auraient soutenu les Azerbaïdjanais¹⁹.

Les Kurdes vivent surtout dans les zones frontalières entre l'Arménie, la Turquie, l'Iran et la Syrie, et résident dans des villages reculés et pauvres situés dans la partie occidentale de l'Arménie²⁰. Au cours du génocide arménien de 1915 perpétré par le pouvoir Ottoman, certains Kurdes, appelés en renfort par Constantinople, ont participé aux massacres des populations arméniennes de l'actuelle Turquie²¹. Cette connotation historique négative associée au rôle de certains Kurdes dans le génocide arménien continue de susciter des controverses au sein de la communauté yézide²² entre ceux qui choisissent de se distancier de leur origine ethnique kurde pour revendiquer une identité « yézide » et ceux qui se réclament d'une double appartenance kurde et yézide²³.

3. Une communauté musulmane restreinte

La communauté musulmane d'Arménie, principalement composée des Azéris de tradition musulmane chiite, s'est considérablement réduite au cours de la guerre dans le Haut-Karabakh. Ce conflit, qui a opposé l'Azerbaïdjan à l'Arménie de 1988 à 1994, a provoqué un vaste exode des musulmans Azéris vers l'Azerbaïdjan et inversement des chrétiens arméniens d'Azerbaïdjan vers l'Arménie²⁴. S'agissant des Kurdes musulmans, l'auteur d'un ouvrage datant de 2002 portant sur l'Azerbaïdjan²⁵, explique que « *Les Kurdes musulmans d'Arménie furent [...] expulsés d'Arménie de la même manière que les Azéris et 18 000 d'entre eux se réfugièrent en Azerbaïdjan. Quant aux populations kurdes de Latchine, de Kelbadjar et de Goubatli [districts azerbaïdjanais contrôlés par l'Arménie],*

¹⁴ EUROPEAN CENTER FOR MINORITY ISSUES, *op.cit.*, p.72.

¹⁵ EUROPEAN PARLIAMENT, *op.cit.*, p. 6. NATIONAL STATISTICAL CENSUS OF THE REPUBLIC OF ARMENIA, *The results of the Republic of Armenia*, 2011, Chapter 5, "Ethnic structure, fluency in languages and religious belief of de jure population".

¹⁶ Pour plus d'information sur les Yézides, voir OFFICE FOR FOREIGNERS – COI UNIT (Poland), *Report of the Fact Finding Mission to the Republic of Armenia 4-20 May 2011*, 06/2011, p. 48 à 51.

¹⁷ Pour plus d'informations sur les Kurdes Yézides, voir : DIDR, Fiche thématique, *Arménie : Les Yézides en Arménie*, OFPRA, 14/11/2014, 8 p.

¹⁸ MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL, *Armenia - Kurds (Kurdmanzh)* [dernière mise à jour le 19/06/2015].

¹⁹ DIDR, Fiche thématique, *Arménie : Les Yézides en Arménie*, OFPRA, 14/11/2014, 8 p.

²⁰ NORWEGIAN HELSINKI COMMITTEE, *Armenia: Between hope and distrust*, 04/02/2014.

²¹ LARANE André, « 24 avril 1915 Le génocide arménien », *Hérodote*, 25/04/2015.

²² *E Kurd.net*, "Identity crisis among Kurdish Yazidis in Armenia", 29/05/2014.

²³ NORWEGIAN HELSINKI COMMITTEE, *ARMENIA: Between hope and distrust*, 04/02/2014.

²⁴ EUROPEAN PARLIAMENT, *op.cit.*, p. 10.

²⁵ Il s'agit d'Antoine CONSTANT, *L'Azerbaïdjan*, Paris, Karthala, 2002.

elles furent elles aussi chassées sans ménagement et vivent aujourd'hui dans des camps de réfugiés du centre du pays²⁶ ».

Selon les services de l'asile polonais qui ont envoyé une mission de recueil d'informations en Arménie en 2011, la grande majorité des Kurdes non yézides (environ 11 000 personnes sur 12 000) ont quitté l'Arménie pour l'Azerbaïdjan pendant le conflit. Les Kurdes musulmans restants, environ un millier de personnes, vivent dans les villes d'Erevan, Abovian et Sevan et dans quelques villages de l'ouest du pays ; ils ont une association communautaire, le Kurdish Community Board, qui a son siège à Abovian et qui est représenté au sein du Bureau des groupes minoritaires auprès de la présidence de la République. Selon le président de cette association, les Kurdes musulmans n'ont pas de litiges graves avec les Arméniens ; ils n'ont pas de lieux de culte distincts mais prient avec les chrétiens dans les églises arméniennes, parlent l'arménien et se distinguent peu des autres Arméniens dans la vie quotidienne, hormis quelques fêtes particulières²⁷.

En 2006, la mission OFPRA/CRR en Arménie et en Azerbaïdjan observe que la communauté musulmane est très réduite en Arménie depuis la guerre dans le Haut-Karabakh et le départ des Azéris²⁸. La responsable du Département des minorités ethniques et des affaires religieuses, Mme Hranush Kharatyan, rencontrée par la mission, précise qu'« [...] il y a peu de musulmans kurdes en Arménie, pas plus de 50 personnes. Je ne connais personnellement que deux familles. Les autres sont zoroastriens. Et les autres Yézidis²⁹ ». Par ailleurs, interrogé par la mission, un pasteur (le Pasteur Léonian), explique qu'il « existe deux groupes musulmans en Arménie, les Kurdes et les Iraniens, qui sont plusieurs milliers de résidents en Arménie pour faire du commerce ou différentes affaires et qui fréquentent la Mosquée Bleue. Aucun problème à signaler. Il n'y a que très peu de bases potentielles pour l'islam radical³⁰ ».

De la même manière, selon le Rapport 2013 du Département d'Etat américain sur la liberté religieuse dans le monde³¹, il existe une petite communauté de musulmans en Arménie, pour la plupart d'obédience chiite, qui vit dans la capitale, Erevan, et qui comprend des Iraniens et des résidents temporaires en provenance du Moyen-Orient³².

4. Perception et attitudes envers les minorités ethniques et religieuses

En raison du très faible nombre de Kurdes musulmans présents en Arménie, rares sont les sources publiques qui renseignent sur leur situation actuelle. Toutefois, plusieurs sources fournissent des indications générales sur la perception sociétale et les attitudes des autorités à l'endroit des minorités ethniques et religieuses.

En 2002, le Département d'Etat américain, notait l'existence d'un sentiment anti-azéri et anti-musulman dans l'opinion arménienne et « l'attitude discrète » (*low profile*) adoptée par les petites populations concernées : « En conséquence du conflit du Haut-Karabakh contre l'Azerbaïdjan, un sentiment anti-musulman persiste parmi les classes populaires, et les rares musulmans restants observent une attitude discrète ; il n'y a qu'une seule mosquée ouverte à la prière (...) ». Ces indications sont reprises dans les rapports suivants jusqu'en 2004, puis disparaissent des rapports américains à partir de 2005,

²⁶ CONSTANT Antoine, « L'expulsion des Kurdes d'Arménie et du Karabakh », dans *L'Azerbaïdjan*, Paris, Karthala, 2002, p. 31-32.

²⁷ OFFICE FOR FOREIGNERS – COI UNIT (Poland), *Report of the Fact Finding Mission to the Republic of Armenia 4-20 May 2011*, 06/2011, p. 51 à 53.

²⁸ OFPRA/CRR, *Rapport de la Mission O.F.P.R.A - C.R.R. en Azerbaïdjan et Arménie du 19 juin au 2 juillet 2006*, 01/04/2007, p. 129.

²⁹ *Ibid.* p.118.

³⁰ *Ibid.* p.129.

³¹ US DEPARTMENT OF STATE, *op.cit.*

³² *Ibid.*

étant apparemment considérées comme sans objet³³. La Mosquée Bleue d'Erevan, sans avoir le statut d'édifice religieux, est toujours ouverte à la prière en 2014³⁴.

Plus récemment, le rapport portant sur l'année 2013 publié par l'ONG Minority Rights Group³⁵ indique qu'au niveau du discours officiel, « *Le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie a alimenté [dans chacun des deux pays] une forme grandissante de « nationalisme d'exclusion » qui a encouragé la xénophobie, non seulement envers le voisin, mais également à l'encontre des groupes minoritaires présents dans chaque pays*³⁶ ». Minority Rights Group signale également que, dans un communiqué³⁷, l'ONG arménienne Pink Armenia « [...] a accusé le parti au pouvoir [en Arménie] de parrainer des idéologies racistes, de diffuser la haine et la xénophobie à travers le pays et de propager l'idéologie aryenne en valorisant la suprématie de l'Arménie sur les autres nations³⁸ ».

Le rapport couvrant l'année 2013 du Département d'Etat américain sur la liberté religieuse dans le monde signale, sans toutefois préciser de quels groupes religieux il s'agit, que « [...] des rapports font état de discrimination sociale basée sur l'affiliation, les croyances ou les pratiques religieuses. Des membres de groupes religieux minoritaires ont été victimes de discrimination sociale et d'intolérance, y compris dans le milieu de travail, mais n'ont que rarement porté plainte auprès des autorités.³⁹ ».

Le Département d'Etat américain signale par ailleurs que de nombreux médias font preuve de préjugés à l'encontre des groupes religieux minoritaires. L'institution américaine déplore les propos tenus par certaines chaînes télévisées arméniennes couvrant l'actualité qui n'ont pas hésité à qualifier les groupes religieux minoritaires « d'ennemis d'Etat »⁴⁰. Selon la même source, des médias écrits ont également véhiculé des informations préconçues dépeignant les minorités religieuses comme des « criminels et des espions ». Certains médias ont également rédigé quelques articles incendiaires - sans citer de groupe précis - qui favorisent une intolérance générale envers toutes les minorités religieuses⁴¹.

Dans le domaine de l'enseignement, (et bien qu'elle n'aborde pas le cas de la très faible minorité kurde musulmane d'Arménie), une étude menée par le Conseil de l'Europe sur les droits des enfants appartenant aux minorités ethniques et religieuses en Arménie (2014⁴²) montre que les attitudes des enseignants et de l'encadrement scolaire au sein de l'école publique sont de puissants vecteurs de stéréotypes et de comportements discriminatoires à l'encontre des enfants issus de minorités religieuses⁴³. En outre, dans son rapport 2015 sur la liberté religieuse dans le monde, l'ONG Freedom House mentionne que des membres des minorités ethniques les moins nombreuses se sont plaints de difficultés à recevoir un enseignement dans leur langue maternelle alors qu'habituellement ils ne signalent que rarement les cas de discrimination manifeste⁴⁴.

³³ US DEPARTMENT OF STATE, *Annual report on human rights in 2001 – Armenia*, 04/02/2002 ; id., , *Annual report on human rights in 2004 - Armenia* », 28/02/2005 ; id., *Annual report on human rights in 2005 – Armenia*, 08/03/2006. Cf. US DEPARTMENT OF STATE, *Armenia - International Religious Freedom Report*, 2006.

³⁴ COUNCIL OF EUROPE, *Fourth Report Submitted By Armenia Pursuant To Article 25, Paragraph 2 Of The Framework Convention For The Protection Of National Minorities*, 02/12/2014, § 99.

³⁵ MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL, *State of the World's Minorities and Indigenous Peoples 2014*, 03/07/2014.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Ce communiqué a été publié en octobre 2013, au moment où l'ONG « Pink Armenia » manifestait à Erevan devant le bâtiment dans lequel se déroulait une Conférence du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance en Europe.

³⁸ MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL, *op.cit.*

³⁹ US DEPARTMENT OF STATE, *op.cit.*, 28/07/201, p.4.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² COUNCIL OF EUROPE, *Rights of children of ethnic and religious minorities in Armenia*, Yerevan, 2014, 50 p.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ FREEDOM HOUSE, *Freedom in the World 2015: Armenia*, 2015.

S'agissant de la représentation politique des minorités ethniques et religieuses, dans un rapport sur les minorités dans le Sud-Caucase paru en juin 2014⁴⁵, le Parlement européen indique que les minorités ne sont pas représentées au niveau national. Selon cette même source, les institutions mises en place pour protéger et représenter les intérêts des minorités demeurent entravées dans leur action par le manque de financement adéquat⁴⁶.

⁴⁵ EUROPEAN PARLIAMENT, *op.cit.*

⁴⁶ EUROPEAN PARLIAMENT, *op.cit.*

Bibliographie

Documents DIDR

DIDR, Fiche thématique, *Arménie : Les Yézides en Arménie*, OFPRA, 14/11/2014, 8 p,
http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:89200

DIDR, Fiche thématique, *Arménie : les Arméniens d'origine azérie et couples mixtes*, OFPRA, 12/11/2013, 4 p,
http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:89134

Ouvrages

Antoine CONSTANT, *L'Azerbaïdjan*, Paris, Karthala, 2002, 392 p.

Rapports

Institutions internationales et européennes

COUNCIL OF EUROPE, *Fourth Report Submitted By Armenia Pursuant To Article 25, Paragraph 2 Of The Framework Convention For The Protection Of National Minorities*, 02/12/2014,
http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1418204070_sr4armenia.pdf

EUROPEAN PARLIAMENT, *Minorities in the South Caucasus: New visibility amid old frustrations*, June 2014, 28 p,
http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/briefing_note/join/2014/522341/EXPO-AFET_SP%282014%29522341_EN.pdf

COUNCIL OF EUROPE, *Rights of children of ethnic and religious minorities in Armenia*, Yerevan, 2014, 50 p,
https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/2014_Field_Study_Rights_of_Children_en.pdf

Institutions nationales

CIA, *World Factbook : Armenia*, [dernière mise à jour le 08/07/2015],
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/am.html>

US DEPARTMENT OF STATE, *Armenia 2013 International Religious Freedom Report*, 28/07/2014,
<http://www.state.gov/documents/organization/222399.pdf>

OFPRA-CRR, *Rapport de la Mission O.F.P.R.A - C.R.R. en Azerbaïdjan et Arménie du 19 juin au 2 juillet 2006*, 01/04/2007, 266 p,
http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:41662

OFFICE FOR FOREIGNERS – COI UNIT (Poland), *Report of the Fact Finding Mission to the Republic of Armenia 4-20 May 2011*, 06/2011,
http://wikp.udsc.gov.pl/images/misje_badawcze/Binder1_Armenia_ang.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=0&bcsi_scan_filename=Binder1_Armenia_ang.pdf

NATIONAL STATISTICAL CENSUS OF THE REPUBLIC OF ARMENIA, *The results of the Republic of Armenia, 2011*,

<http://www.armstat.am/en/?nid=337>

US DEPARTMENT OF STATE, *Annual report on human rights in 2005 – Armenia*, 08/03/2006,

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2005/61635.htm>

US DEPARTMENT OF STATE, *Armenia - International Religious Freedom Report - 2006*, 2006,

<http://www.state.gov/j/drl/rls/irf/2006/71366.htm>

US DEPARTMENT OF STATE, *Annual report on human rights in 2004 - Armenia*, 28/02/2005,

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2004/41668.htm>

US DEPARTMENT OF STATE, *Annual report on human rights in 2001 – Armenia*, 04/02/2002,

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2001/eur/8221.htm>

ONG

MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL, *Armenia - Kurds (Kurdmanzh)* [dernière mise à jour le 19/06/2015],

<http://minorityrights.org/minorities/kurds-kurdmanzh/>

FREEDOM HOUSE, *Freedom in the World 2015 : Armenia*, 2015,

<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2015/armenia#.Va4LYWM08vU>

MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL, *State of the World's Minorities and Indigenous Peoples 2014*, 03/07/2014, 244 p,

<http://www.minorityrights.org/12473/state-of-the-worlds-minorities/mrg-state-of-the-worlds-minorities-2014.pdf>

NORWEGIAN HELSINKI COMMITTEE, *ARMENIA: Between hope and distrust*, 04/02/2014, 48 p,

http://nhc.no/filestore/Publikasjoner/Rapporter/2014/Report_1_14_web.pdf

Articles scientifiques et think tanks

LARANE André, « 24 avril 1915 Le génocide arménien », *Hérodote*, 25/04/2015,

http://www.herodote.net/24_avril_1915-evenement-19150424.php

EUROPEAN CENTER FOR MINORITY ISSUES, *Minority issues mainstreaming in the South Caucasus : A Practical Guide*, Tbilissi, February 2011, 158 p,

http://www.ecmi.de/uploads/tx_lfpubdb/Minority_Issues_South_Caucasus_fulltext.pdf

Médias

E Kurd.net, "Identity crisis among Kurdish Yazidis in Armenia", 29/05/2014,

<http://www.ekurd.net/mismas/articles/misc2014/5/kurdsworld644.htm>

Textes législatifs

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'ARMENIE, *Constitution [The Constitution of the Republic of Armenia (With Amendments)]*, 05/07/1995, 37 p,
http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:65704